



FC/FC  
AGCM1220170000.WPV

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 DECEMBRE 2017

-:-

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un décembre, le Conseil municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le quatorze décembre, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent JEANBRUN, Maire de L'Haÿ-les-Roses.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Vincent JEANBRUN, M. Fernand BERSON, Mme Françoise SOURD, M. Clément DECROUY ; Mme Karen CHAFFIN, M. Pascal LESSELINGUE, Mme Anne-Laurence DELAULE, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Mme Mélanie NOWAK, Mme Myriam SEDDIKI, M. Bernard DUPIN, M. Daniel AUBERT, Mme Katherine GAVRIL, M. Patrick ANDROLUS, Mme Laure HUBERT, M. Pascal PROVENT, M. Jean-Claude ROY, Mme Patricia FIFI, Mme Marine RENAUVAND, M. Dominique SERVANTON, M. Luc PEYRE, Mme Florence LABANDJI, M. Pierre COILBAULT, Mme Jacqueline GEYL, Mme Milène COITOUX, Mme Fabienne HEILBRONN, M. Christophe RYSER, Mme Sylvie BERLINE.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Elodie LEMAITRE représentée par M. Pascal LESSELINGUE  
M. Michael MARTIAL représenté par M. Fernand BERSON  
M. Moncef BEN YAROU représenté par M. Dominique SERVANTON  
Mme Jacqueline STAPHORST représentée par Mme Myriam SEDDIKI  
M. Pierre BONHOMME représenté par Mme Katherine GAVRIL  
Mme Aurélie RAPICAULT représentée par Mme Françoise SOURD  
M. Patrick LANCIA représenté par M. Luc PEYRE  
M. Stéphane COLONEAUX représenté par M. Christophe RYSER  
Mme Yannick PIAU représentée par Mme Fabienne HEILBRONN  
M. Abdoulaye BATHILY représenté par M. Pierre COILBAULT

**ABSENTE NON REPRESENTEE :**

Mme Diane SCEMAMA

**SECRETAIRE :** Mlle Marine RENAUVAND

.../...

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h47.

### **1 – COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL : MODIFICATION DE LA COMPOSITION**

**Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN**

Madame Laure HUBERT intègre la commission Développement, en remplacement de Monsieur Michaël MARTIAL qui intègre la commission Politique de la Ville, Education et Solidarités.

Résultat des votes :

**POUR :** 29  
**ABSTENTION :** 9 (Opposition)

### **2 – EHPAD PIERRE TABANOU : REMPLACEMENT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN**

Madame Katherine GAVRIL est désignée présidente du Conseil d'Administration de l'EHPAD Pierre TABANOU.

Résultat des votes :

**POUR :** 29  
**ABSTENTION :** 9 (Opposition)

### **3 – RÉ-ADHESION AU SEDIF PAR L'EPT 12 GRAND ORLY SEINE BIÈVRE POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE L'HAY-LES-ROSES**

**Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN**

Madame BERLINE indique qu'il y avait la possibilité de réexaminer l'adhésion à ce syndicat. Puisque les villes disposaient d'un délai deux ans avant de statuer sur ré adhésion, elle aurait souhaité profiter de ce délai pour faire réaliser des études comparatives.

Monsieur le Maire partage le fait que le SEDIF, qui est un service public de l'eau, doit renforcer ses moyens de contrôle vis-à-vis du délégataire. Il indique que le débat a eu lieu au sein du T12 et que les conditions juridiques n'étaient pas réunies afin de garantir aux villes une ré adhésion au SEDIF dans les mêmes termes à l'issue du délai de deux ans.

Il précise, en outre, que préalablement à cette proposition de ré adhésion, la ville de L'Hay-les-Roses a confié à Eaux de Paris une étude permettant d'évaluer les conditions de raccordement et déconnexion du réseau SEDIF. Les résultats de l'étude démontrent le coût très important qui en résulterait en terme d'investissement ce qui aurait pour conséquence d'augmenter le prix au m3 de près de 60 %, ce qui serait inacceptable pour les usagers. Une ré adhésion au SEDIF semble donc être la solution raisonnable à ce jour.

Il précise aussi que les villes et les territoires qui ont fait le choix de se retirer ont également accepté de ne plus être représentés au sein des instances du SEDIF en tant que voix délibératives.

Madame HEILBRONN comprend la complexité du sujet. Toutefois, il lui semble qu'une étude supplémentaire soit nécessaire.

Elle demande si Monsieur le Maire peut s'engager aujourd'hui à porter au sein du SEDIF le fait que des études précises soient diligentées avec différents scénarios, en fonction d'une analyse multicritère, afin de préciser l'intérêt de reconduire une DSP à l'issue du contrat en cours avec la société Véolia.

Monsieur le Maire indique qu'il s'engage à solliciter le SEDIF sur ces sujets d'inquiétude et notamment concernant la différence de prix de l'eau existante entre le SEDIF et Eaux de Paris.

Monsieur COILBAULT précise que cette situation est le résultat d'une histoire très ancienne et qu'il y a eu des accords politiques pour créer ce syndicat intercommunal. Aussi il est anormal que Véolia soit titulaire de ce marché depuis tant d'années. Il n'y a pas eu de solution alternative lors de la proposition de renouvellement de contrat.

Il souhaiterait une réunion des collectivités qui le souhaitent pour avoir une vision plus claire et pour envisager des solutions autres que celle d'une adhésion ad vitam aeternam à ce syndicat qui pose un certain nombre de problèmes.

Madame HEILBRONN demande s'il est possible qu'un vœu soit présenté en conseil municipal sur la question des études.

Monsieur le Maire répond que la compétence étant désormais territoriale, un vœu pourrait être préparé au niveau du territoire, vœu qui pourrait alors être repris en conseil municipal.

Résultat des votes :

**POUR :** 37  
**CONTRE :** 1 (S. Berline)

#### **4 – STATIONNEMENT PUBLIC : REVISION DES TARIFS**

**Rapporteur : Monsieur Patrick ANDROLUS**

Monsieur le Maire précise que la délibération devait être prise avant le 31 décembre, l'objectif étant de ne pas changer les tarifs actuels avec la possibilité de revenir en mars ou avril sur cette délibération pour préciser ou revoir certains éléments.

Madame GEYL demande, en cas de paiement insuffisant, comment l'amende sera notifiée à l'usager par voie dématérialisée.

Monsieur le Maire répond que ce sera fait comme habituellement, la plaque d'immatriculation est scannée et l'avis est envoyé au contrevenant.

Madame GEYL souhaite connaître la différence entre l'emplacement mis à disposition des commerçants et la place de livraison.

Monsieur le Maire explique que l'on ne peut rester stationné sur les places de livraison et que l'idée est de conserver l'accès permanent de ces places.

Il indique qu'une réflexion est en cours avec Valophis sur la possibilité de mise à disposition de places de parkings inoccupées dans leurs sous-sols.

Madame BERLINE demande s'il est prévu d'installer des places spécifiques pour la recharge des véhicules électriques.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une réflexion engagée sur les périmètres des principales opérations d'aménagements de la Ville.

Madame BERLINE souhaite savoir s'il est prévu une mutualisation des livraisons des commerçants qui viennent de Rungis.

Monsieur le Maire souligne qu'un projet de modernisation est à l'étude au sein du MIN de Rungis avec une plateforme de numérisation qui permettrait d'envisager la mutualisation des livraisons sur les différentes communes.

Madame HEILBRONN souligne que la loi date de 2014, que l'étude sur le stationnement a démarré il y a deux ans et que par conséquent il est dommage que les choses n'aient été précisées plus rapidement.

Monsieur le Maire indique que l'objectif est de pouvoir préciser ce nouveau cadre juridique le cas échéant, et d'éventuellement présenter une nouvelle délibération conforme à ses attentes et sa vision politique dans les mois qui viennent. Les travaux en cœur de ville pouvant débuter fin 2018, le stationnement sera impacté sur ce secteur et nécessitera sans doute un aménagement des tarifs et des modalités de stationnement.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

#### **5 – AUTORISATION VALANT OUVERTURE DE CREDITS ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES DEPENSES**

**Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON**

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

#### **6 – SUBVENTION 2018 AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENT PUBLICS : AUTORISATION SPECIALE VALANT OUVERTURE DE CREDITS ET AUTORISATION DE VERSEMENT D'ACOMPTES AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018**

**Rapporteur : Madame Mélanie NOWAK**

Monsieur RYSER fait le constat que les montants sont assez similaires par rapport à 2016 en dehors de la Caisse des Ecoles et du Squash.

Monsieur LESSELINGUE indique que le Squash a renouvelé complètement son bureau et qu'ils n'ont pas demandé de subvention pour 2018.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

#### **7 – EXERCICE 2017 : INDEMNITE AU TRESORIER**

**Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON**

Résultat des votes :

**POUR :** 29  
**CONTRE :** 9 (Opposition)

## **8 – PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN : PROTOCOLE DE RELOGEMENT**

### **Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN**

Monsieur COILBAULT indique que dans ce protocole, le Département n'est pas signataire alors qu'il s'agit d'une opération importante. Il souligne également que Valophis aurait pu être partenaire comme lors de la démolition du 110 rue de Bicêtre.

Il souhaiterait connaître l'engagement exact de l'Etat qui met son contingent à disposition mais pas de manière immédiate et avec des conditions. Que deviendront les 50 % de personnes qui ne vont pas être relogés dans des logements neufs.

Il souhaiterait également avoir des explications concernant le schéma page 16.

Monsieur le Maire indique que ce protocole sera accompagné d'une charte départementale qui va permettre de préciser à l'échelle de l'ensemble du département les engagements des partenaires institutionnels ainsi que les orientations principales à respecter dans le cadre de ces protocoles.

Il précise que l'Etat apparaît échaudé par l'ANRU1 où il avait joué le jeu pour les quotas de relogement alors que tout a été remis aux bailleurs et aux différentes communes concernées, il a cette fois fait le choix pour le moment de la prudence quant à la définition de son taux de réservation mais restera dans le dialogue.

Cette signature de protocole permet de répondre aux familles qui pour certaines sont prêtes à partir. Il permet de confirmer à l'ANRU que l'objectif est de reloger les habitants dans les meilleures conditions, par la mobilisation de moyens importants, tout en poursuivant un objectif d'une meilleure mixité sociale au sein de ces quartiers.

Monsieur COILBAULT indique que pour Action Logement, l'engagement n'en est pas vraiment un puisqu'il précise qu'il mettra à disposition des logements sous réserve d'un accord des entreprises qui ont un droit d'attribution.

Monsieur le Maire renvoie à la notion d'avenant au protocole qui permettra de préciser l'engagement de chacun des réservataires. Il indique que la négociation pour les 50 % n'était pas évidente et qu'il y aura sans doute des familles qui préféreront avoir un logement plus grand plutôt qu'un logement neuf plus petit. Il rappelle qu'un avenant au protocole doit être conclu dans les six mois afin de prévoir le taux de réservation mis à disposition des partenaires dans le cadre de cette opération.

Madame HEILBRONN trouve que cette charte intervient très tard, soit 5 ans ½ après l'annonce aux habitants. Elle indique qu'il y a des écarts entre la réunion publique, la charte et ce que les habitants ont compris. Sur la question du libre choix, visiblement les propositions de relogement ne sont pas si ouvertes que ce qui avait été indiqué en réunion publique. Elle souhaiterait savoir ce qu'il se passe après les trois propositions faites aux locataires actuels.

Elle indique que le maintien du prix du loyer au m<sup>2</sup> concernera les ménages les plus modestes, ce qui représente moins de 1/3 des ménages concernés. Elle regrette le manque de transparence par rapport aux autres ménages.

Concernant le droit au retour, il aurait été bien que ce soit à conditions économiques constantes.

Concernant la situation de décohabitation, elle estime que ce qui est écrit laisse place à des interprétations tellement larges qu'on peut se demander si elles peuvent donner libre cours à une forme d'arbitraire.

Le rythme de réalisation des nouvelles constructions fait qu'elles vont arriver de manière décalée et post démolition ce qui ne permettra pas de réaliser des opérations à tiroirs.

Monsieur le Maire reconnaît qu'effectivement la charte intervient un peu tard mais le dialogue avec l'ANRU et la logique intercommunale ont nécessité d'attendre que l'ensemble des partenaires, dont la ville de Villejuif, soient en situation de s'engager sur les éléments de ce protocole.

Il précise de nouveau qu'il a toujours été dit qu'il y aurait trois propositions de logements, mais qu'elles doivent être adaptées. Une commission de relogement spécifique, pilotée par la Ville et les services de l'Etat, sera mise en place, présidée par les élus de la Ville avec un dialogue avec les représentants des locataires et la possibilité d'affiner la proposition.

Concernant le loyer au m<sup>2</sup>, il est identique mais les charges locatives sont susceptibles de diverger d'un bâtiment à l'autre. La négociation avec I3F portait sur le fait que les loyers soient identiques notamment pour les ménages les plus modestes et que la participation aux charges de copropriété soit étudiée dans une logique de taux d'effort.

Ils considèrent que tous les engagements pris en réunion publique ont été respectés.

Madame BERLINE demande à quoi correspond la convention dont on parle en page 3.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du transfert de la compétence logement et habitat au territoire. Du fait de l'application de la loi NOTRe, la Ville va perdre cette compétence. Les attributions pourraient désormais se faire au niveau intercommunal. Il indique que la Ville continuera de se battre au niveau du T12 afin de conserver la gestion de cette compétence comme elle l'a fait pour le PLU.

Madame BERLINE demande à avoir les comptes rendus des ateliers thématiques dont il est question en page 11.

Elle regrette le relogement sur des zones qui ont déjà du logement social. Elle estime qu'il y a des quartiers de la Ville qui sont bien en dessous des 5% de logements sociaux, et que la moyenne devrait être faite sur l'ensemble de la Ville et non sur le quartier.

Elle souhaite qu'il soit porté une attention particulière aux familles qui ne seront pas relogées, qui vont subir un sur enchérissement foncier et qu'il ne faudrait pas qu'elles voient leurs conditions de vie dégradées.

Monsieur le Maire précise que les bâtiments restants vont faire l'objet d'une réhabilitation pour que les logements soient de meilleure qualité.

Monsieur COILBAULT ne doute pas de la difficulté pour aboutir à un document qui mette d'accord l'ensemble des partenaires concernés par une opération de cette ampleur. Aussi, il demande pourquoi ne pas différer l'examen de ce protocole avec la charte de manière à avoir une vision complète des engagements des différents acteurs et de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que deux documents vont venir compléter ce protocole de relogement. Une charte départementale pilotée par le Département, et une annexe sous forme d'avenant qui va être le résultat d'une négociation entre les partenaires institutionnels. La négociation devant se faire dans les six mois qui suivent la délibération, il n'est pas possible de reporter ce document.

Madame HEILBRONN pense que ce protocole ressemble beaucoup à tous les protocoles qui sont signés. Elle ne s'associe pas à cet optimisme et son groupe votera contre cette délibération.

Résultat des votes :

**POUR :** 30 (Majorité + S. Berline)  
**CONTRE :** 8 (Opposition)

## **9 – DROITS DE PLACE DES MARCHÉS D'APPROVISIONNEMENT COMMUNAUX : APPROBATION DE LA NOUVELLE TARIFICATION**

**Rapporteur : Monsieur Clément DECROUY**

Madame GEYL demande qu'elle est l'augmentation moyenne et l'augmentation maximum de ces tarifs pour un commerçant. Elle souhaite savoir qui était présent à la commission des marchés du 9 novembre dernier.

Madame HEILBRONN redemande, comme elle l'avait fait en commission, l'impact global pour la commune, quels sont les gagnants et perdants au niveau des commerçants, et dans quelle marge.

Monsieur DECROUY indique que les représentants des commerçants étaient présents à cette commission et explique que la variation des tarifs est minime en prenant l'exemple de 8 m<sup>2</sup> linéaires qui aujourd'hui sont facturés 26.02 € et qui seront désormais facturés 26.08 €. Il précise également qu'aujourd'hui deux commerçants ayant le même nombre de mètres linéaires ne paient pas forcément le même prix.

Monsieur le Maire souligne que sur le global, à l'échelle de la Ville, les recettes attendues seront identiques et qu'il s'agit principalement de réintroduire de la clarté et de l'équité dans l'application de ces tarifs, ce qui n'était pas le cas depuis de nombreuses années.

Madame GEYL précise qu'il y a aujourd'hui une inquiétude des commerçants qui visiblement n'ont pas eu le retour d'information suite à la commission.

Monsieur le Maire lui assure que l'information leur sera de nouveau rapportée.

Résultat des votes :

**POUR :** 32  
**ABSTENTION :** 6 (Groupe gauche citoyenne)

## **10 – EXCEPTION AU REPOS DOMINICAL DANS LES COMMERCES DE DETAIL POUR L'ANNEE 2018**

**Rapporteur : Monsieur Clément DECROUY**

Madame BERLINE indique qu'elle avait demandé en commission un bilan de ce qui avait été fait l'année précédente et quel avait été l'impact sur les petits commerces.

Elle trouve étonnant qu'on donne encore les droits aux grandes surfaces qui portent préjudice aux petits commerces et en même temps qu'on se plaint de la désertification du centre-ville.

Monsieur le Maire précise que l'on est dans la reconduction d'un dispositif déjà assoupli lors du précédent mandat présidentiel.

Résultat des votes :

**POUR :** 29  
**ABSTENTION :** 9 (Opposition)

## **11 – SIGEIF : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ**

**Rapporteur : Monsieur Daniel AUBERT**

Madame HEILBRONN demande si toutes les communes le font.

Monsieur AUBERT précise que c'est effectivement le cas pour beaucoup d'entre elles, ce que L'Hay-le-Roses n'avait jamais mis en place.

Monsieur le Maire indique que cela sensibilise ces grandes structures sur l'impact qu'ils ont sur la voirie communale.

Résultat des votes :

**POUR :** 30 (Majorité + S. Berline)  
**ABSTENTION :** 8 (Opposition)

## **12 – SEDIF : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

**Rapporteur : Monsieur Daniel AUBERT**

Résultat des votes :

**POUR :** 30 (Majorité + S. Berline)  
**ABSTENTION :** 8 (Opposition)

## **13 – SIPPAREC : RAPPORT D'ACTIVITE 2016**

**Rapporteur : Monsieur Daniel AUBERT**

**Dont Acte**

## **14 – PROJET EDUCATIF TERRITORIAL : AVENANT 2017**

**Rapporteur : Madame Anne-Laurence DELAULE**

Madame GEYL demande dans quelle instance les évaluations qualitatives et quantitatives seront-elles communiquées et à quel moment est-il prévu de communiquer à ce sujet.

Madame DELAULE indique qu'elles ont été présentées au dernier comité de suivi qui a eu lieu le 30 novembre. Les évaluations quantitatives portent sur la fréquentation des différents temps périscolaires sur la semaine, et qualitativement il a été adressé des questionnaires à la fois aux représentants de parents d'élèves, aux familles, aux enseignants et aux équipes périscolaires. Le retour est attendu fin janvier pour une communication au mois de février.

Madame GEYL n'ayant pas été informée de ce comité de suivi souhaiterait obtenir le compte rendu.

Résultat des votes :

**POUR :** 29  
**ABSTENTION :** 9 (Opposition)

## **15 – CONVENTION PASSEE ENTRE LA VILLE DE L'HAY-LES-ROSES ET L'ASSOCIATION « ALLIANCE MONDIALE CONTRE LE CANCER »**

**Rapporteur : Madame Mélanie NOWAK**

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

## **16 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018**

**Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN**

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

## **17 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN**

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

A 22h57, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Vincent JEANBRUN

Maire de L'Hay-les-Roses  
Conseiller régional d'Ile-de-France